

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE FRANOIS

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 02/2024
Portant autorisation de stationnement et de mise
en circulation d'un véhicule « taxi ».
Modification de l'arrêté n°29/2021 .

LE MAIRE DE FRANOIS,

Vu l'ordonnance 2010-1307 du 28 octobre 2010 relative à la partie législative du Code des Transports ;

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 3121-1 et suivants, L 3124-1 et suivants et R 3121-1 et suivants du code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 1998 réglementant la mise en circulation et l'exploitation des taxis,

Vu la demande présentée le 8 janvier 2024 par la société TAXI SIRON, rue de Belleville, Z.A La Planche à FRANOIS (25770);

ARRÊTÉ

Article 1 : L'arrêté portant autorisation de mise en circulation d'un véhicule taxi, et d'autorisation de stationnement n°2, en date du 29/12/2004, modifié par arrêté n°29/2021 en date du 02/08/2021, est modifié comme suit :

Le véhicule « taxi » TPMR, FORD TOURNEO CUSTOM immatriculé GS-826-YW , remplace le véhicule FORD TOURNEO CUSTOM, immatriculé GA-565-VK à l'emplacement n°2 depuis le 9 janvier 2024, les règles fixées par les textes susvisés devant être respectées.

Article 2 : Le véhicule est conduit par le personnel autorisé de la société TAXI SIRON, titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

Cette carte devra être apposée sur la vitre avant du véhicule utilisé à titre professionnel, de telle sorte qu'elle soit visible de l'extérieur.

Les autres articles sont inchangés.

.../...

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet Du Doubs:

- M. le Maire de la commune de FRANOIS,
- M. le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie d'ECOLE-VALENTIN,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs
- M. le Préfet du Doubs

Fait à FRANOIS, le 9 janvier 2024.

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.



Copie sera adressée à :

- Gendarmerie d'ECOLE-VALENTIN,
- Direction Départementale des Territoires de BESANCON-OUEST.



Département du Doubs
Canton de Besançon 1
Tél : 03.81.48.20.90

www.franois.fr
mairie@franois.fr

ATTESTATION

Je soussigné Émile BOURGEOIS, maire de FRANOIS (Doubs), certifie par la présente que :

la société « TAXI SIRON »

dont le siège social est situé rue de Belleville ZA La Planche, 25770 FRANOIS

est titulaire sur la commune de FRANOIS (Doubs) d'un droit de stationnement sur le parking communal situé rue de l'Eglise, pour le véhicule TPMR :

FORD TOURNEO CUSTOM immatriculé : GS-826-YW.

En foi de quoi, le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à FRANOIS, le 9 janvier 2024